



Nos valeurs



DELEGATION CENTRALE UES MGEN

Adresse postale : 7 Sq. Max Hymans 75015 PARIS

Locaux CFDT UES MGEN : Tour Montparnasse - 4^e étage -

Site : <http://www.cfdtgroupemgen.org>

Courriel : cfdtgroupemgen@gmail.com

CSE ASS 11 Mai 2022- Point Flash

Départs

Départ de Madame DERBIER Marie-Claude Directrice des établissements médicaux sociaux du ROYANS

Démission de Madame Claire-Marie HERITIER PINGEON Directrice déléguée sur le SSR adolescents de CHANAY

Fin de la période d'essai de Monsieur Gustave BANSSANGUEN directeur des EHPADs du 95

Départ de Madame Estelle FURET Directrice adjointe sur l'établissement Mixte de Ste FEYRE. La CFDT est intervenue sur la nécessité de conserver et de réattribuer ce poste indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.

Droit de réponse

Certaines communications ont suscité des questionnements sur le devenir de certains établissements en grandes difficultés financières (La Verrière, Le Royans, Maisons-Laffitte et Evian).

L'employeur précise « A ce jour, Il n'est pas question de céder nos établissements ! L'esprit collectif MGEN et l'ensemble de nos activités permettent un équilibre ! »

Compte prévention de la pénibilité C2P.

La CFDT ne cesse d'intervenir sur la problématique de la non-alimentation du compte prévention de la pénibilité (2016,2017,2018), soit, une soixantaine de salariés concernés sur huit établissements.

En compensation de son oubli d'alimentation de ce compte PP et en l'absence d'effets rétroactifs, l'employeur propose que le salarié bénéficie juste avant son départ en retraite :

- Lors d'une perte de 4 points, 1 mois et demi à mi-temps rémunéré à taux plein.

- Pour celui qui a perdu 8 points, il pourra alors être payé à temps plein pendant un trimestre tout en travaillant à mi-temps (ou ne pas travailler durant 1.5 mois tout en étant payé).

S'il quitte l'entreprise avant la fin de sa carrière, la compensation aura lieu sous forme de prime. Idem pour celui ayant déjà pris sa retraite.

Un courrier doit être adressé à chaque salarié concerné « seule preuve de ces engagements ».

La CFDT demande une compensation autre et plus immédiate pour les personnels encore très loin de pouvoir prétendre à leurs droits à la retraite. Ces engagements à long terme restent pénalisants pour les plus jeunes.

Prime grand âge pour les AES/AMP faisant fonction d'aide -soignant.e

- 70€ BRUTS, le versement devrait intervenir sur la paye de juin avec une rétroactivité au 1^{er} juin 2021.

EVIAN : Projet de réhabilitation d'un bâtiment actuellement désaffecté

Ce projet s'inscrit dans une dynamique en lien avec les enjeux d'attractivité, économiques et d'activités. La CFDT remercie la direction et salue l'initiative d'un projet cohérent.

- Implantation d'une crèche du lundi au samedi avec des horaires élargis accessibles aux professionnels MGEN.
- 10 logements pour permettre à des métiers en tension CDD/intérimaires une facilité d'implantation sur le territoire.
- Création et mise à disposition de locaux pour des consultations cardiologiques.

TOULOUSE : Le projet d'avenir de l'ESM et de ses locaux sont en voie d'aboutir.

La décision est prise et sera validée en CA le 16 juin. Une communication pourra être faite dès le 17 juin. A ce jour aucun calendrier n'est défini, il sera élaboré dans les semaines à venir.

Rejoindre la CFDT

c'est un choix mais aussi des actes !

Pour revendiquer et défendre vos idées –

<http://www.cfdtgroupemgen.org>



Pour tout renseignement : contacter votre délégué syndical local

Ou Gilles Fouache, représentant syndical CSE ASS : 06 99 16 16 37

Ou Céline Martinez, Déléguée centrale MGEN ASS : 06 87 56 81 73